

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt et unième session du Comité pour les plantes  
Veracruz (Mexique), 2-8 mai 2014

Questions régionales

Rapports régionaux

AMERIQUE DU NORD\*

**1. Informations générales**

- Représentant régional: M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique)
- Suppléante: Mme. Adrienne Sinclair (Canada)
- Nombre de Parties dans la région: 3
- Période couverte par le présent rapport: avril 2012 à janvier 2014

**2. Répertoire des spécialistes des questions CITES relatives aux plantes**

**CANADA**

**Organe de gestion**

CITES Management Authority, Canadian Wildlife Service, Environment Canada

Address: Gatineau, Quebec, CANADA K1A 0H3

Telephone +1 (819) 997 18 40

Fax: +1 (819) 953 62 83

Email: [cites-canada@ec.gc.ca](mailto:cites-canada@ec.gc.ca)

**Autorité scientifique**

CITES Scientific Authority, Canadian Wildlife Service, Environment Canada

Address: Gatineau, Quebec, CANADA K1A 0H3

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Email: [cites-science@ec.gc.ca](mailto:cites-science@ec.gc.ca)

Contact person for plant issues

Name: Adrienne Sinclair (Alternate Representative for the North American Region)

Expertise: Medicinal Plants

Address: CITES Scientific Authority, Canadian Wildlife Service, Environment Canada, Gatineau, Quebec, CANADA K1A 0H3

Telephone: 1-819-953-7592

Fax: 1-819-994-3684

Email: [Adrienne.Sinclair@ec.gc.ca](mailto:Adrienne.Sinclair@ec.gc.ca)

Other expert for plant issues

Name: Ken Farr

Expertise: Forest and Timber Species

Address: Canadian Forest Service, CITES Scientific Authority, Natural Resources Canada, 580 Booth St., Ottawa, Ontario, CANADA K1A 0E4

Telephone: 1-613-947-9007

Fax: 613-947-9035

Email: [Kfarr@NRCan.gc.ca](mailto:Kfarr@NRCan.gc.ca)

## **MEXIQUE**

### **Organe de gestion**

*Dirección General de Vida Silvestre (DGVs), Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT)*

Address: Av. Revolución 1425, Col. San Ángel Tlacopac, Del. Álvaro Obregón. México D.F., C.P. 01040.

Contact person for plant issues

Name: Jorge Maksabedian de la Roquette

Expertise: Wildlife management

Telephone: +52 (55) 56-24-33-09/33-10/33-06

Fax: +52 (55) 56-24-36-42

E-mail: [jorge.maksabedian@semarnat.gob.mx](mailto:jorge.maksabedian@semarnat.gob.mx)

### **Autorité scientifique**

*Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)*

Address: Liga Periférico-Insurgentes sur #4903, Colonia Parques del Pedregal. México D.F., C.P. 14010.

Contact person for plant issues:

Name: Hesiquio Benítez Díaz

Telephone: +52 (55) 5004-50-25

Fax: +52 (55) 5004-49-85

Email: [hbenitez@conabio.gob.mx](mailto:hbenitez@conabio.gob.mx)

#### Other experts for plant issues

– Name: Alejandra García-Naranjo Ortiz de la Huerta  
Telephone: +52 (55) 5004 49 45

Fax: +52 (55) 5004-49-85

Email: [algarcia@conabio.gob.mx](mailto:algarcia@conabio.gob.mx)

– Name: Isabel Camarena Osorno  
Telephone: +52 (55) 5004 49 45

Fax: +52 (55) 5004-49-85

Email: [isabel.camarena@conabio.gob.mx](mailto:isabel.camarena@conabio.gob.mx)

#### **Law Enforcement Authority**

Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)

Address: Camino al Ajusco 200, 8vo. Piso, Jardines en la Montaña. México, D.F., CP 14210.

#### Contacts for plant issues:

– Name: Karla Isabel Acosta Resendí  
Telephone: +52 (55) 54496316/06

Email: [kiacosta@profepa.gob.mx](mailto:kiacosta@profepa.gob.mx)

– Name: Francisco Javier Navarrete Estrada  
Telephone: +52 (55) 54496316/06

Email: [fnavarrete@profepa.gob.mx](mailto:fnavarrete@profepa.gob.mx)

#### Additional contacts for plant issues

– Name: Francisco García García  
Address: Dirección General de Gestión Forestal y de Suelos (DGGFS, SEMARNAT). Av. Progreso 3. Col. Del Carmen. Coyoacán, México D.F.

Telephone: +52 (55) 54843505

Fax: +52 (55) 54843569

Email: [fgarcia@semarnat.gob.mx](mailto:fgarcia@semarnat.gob.mx)

– Name: Miguel Angel Abaid Sanbria  
Address: Comisión Nacional Forestal (CONAFOR). Periférico Poniente #5360 Col. San Juan de Ocotán. C.P. 45019. Zapopan, Jalisco

Telephone: +52 (33) 37777000

Email: [miguel.abaid@conafor.gob.mx](mailto:miguel.abaid@conafor.gob.mx)

## **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

### **Organe de gestion**

U.S. Fish and Wildlife Service, Division of Management Authority

Address: 4401 N. Fairfax Drive, Room 212, Arlington, Virginia 22203 USA

#### Contact person for plant issues

Name: Mr. Robert R. Gabel, Chief

Expertise: Orchids and orchid trade

Telephone: +1-703-358-2095

E-mail: [managementauthority@fws.gov](mailto:managementauthority@fws.gov)

#### Other experts for plant issues

- Name: Mr. Mark Albert  
Expertise: U.S. CITES trade data, timber species, U.S. Plant Rescue Center Program

Telephone: +1-703-358-2095

E-mail: [Mark\\_Albert@fws.gov](mailto:Mark_Albert@fws.gov)

- Name: Ms. Anne St. John  
Expertise: Timber species, medicinal plants

Telephone: +1-703-358-2095

E-mail: [Anne\\_StJohn@fws.gov](mailto:Anne_StJohn@fws.gov)

### **Autorité scientifique**

U.S. Fish and Wildlife Service, Division of Scientific Authority

Address: 4401 N. Fairfax Drive, Room 110, Arlington, VA 22203 USA

#### Contact person for plant issues

Name: Dr. Rosemarie Gnam, Chief

Telephone: +1-703-358-1708

E-mail: [scientificauthority@fws.gov](mailto:scientificauthority@fws.gov), [Rosemarie\\_Gnam@fws.gov](mailto:Rosemarie_Gnam@fws.gov)

#### Other experts for plant issues

- Name: Ms. Pamela Hall Scruggs, Branch Chief  
Telephone: +1-703-358-1708

E-mail: [Pamela\\_Hall@fws.gov](mailto:Pamela_Hall@fws.gov)

- Name: Dr. Patricia De Angelis  
Expertise: Medicinal plants, nontimber forest products

Telephone: +1-703-358-1708

E-mail: [Patricia\\_DeAngelis@fws.gov](mailto:Patricia_DeAngelis@fws.gov)

- Name: Ms. Patricia Ford  
Expertise: American ginseng, horticultural plants, timber species, cacti  
  
Telephone: +1-703-358-1708  
  
E-mail: [Patricia\\_Ford@fws.gov](mailto:Patricia_Ford@fws.gov)

### 3. Activités menés en ce qui concerne:

#### 3.1 Le commerce important:

##### **CANADA**

Le Groupe de travail de l'autorité scientifique du Canada a participé aux travaux du Groupe de travail consultatif sur l'évaluation de l'étude du commerce important; il a notamment soumis des observations à la réunion organisée à Vilm (Allemagne) en juin 2012 et contribué aux activités de suivi.

##### **ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET MEXIQUE**

Ces deux Parties n'ont pas entrepris de nouvelles activités sachant qu'aucune espèce indigène provenant des Etats-Unis ou du Mexique et inscrite à la CITES ne figure dans l'Etude du commerce important.

#### 3.2 Examen des Annexes:

##### **MEXIQUE**

L'autorité scientifique du Mexique a financé et coordonné l'examen périodique de *Tillandsia mauryana*, espèce endémique au Mexique actuellement inscrite à l'Annexe II. Le Mexique présentera les conclusions de cet examen à la 21ème session du Comité pour les plantes pour examen au titre du point correspondant de l'ordre du jour.

##### **ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

L'autorité scientifique des Etats-Unis achève actuellement l'examen périodique du genre *Sclerocactus* (Cactaceae); son aire de répartition inclut les Etats-Unis et le Mexique. Sur la base de l'examen périodique de *Dudleya stolonifera*, les Etats-Unis ont soumis à la 16ème session de la Conférence des Parties une proposition visant à retirer cette espèce de l'Annexe II, que les Parties ont adoptée. Un rapport d'activité sur l'examen périodique de *Lewisia serrate*, espèce indigène des Etats-Unis, sera présenté à la 22ème session du Comité pour les plantes.

#### 3.3. Projets de la CITES dans la région:

##### **MEXIQUE**

##### *Yucca queretaroensis*

La CONABIO a achevé, fin 2013, l'étude visant à évaluer l'état de conservation et les utilisations de *Yucca queretaroensis* Piña (Agavaceae), à identifier les menaces pesant sur cette espèce et à déterminer s'il est utile de l'inscrire aux annexes CITES. Sur la base des conclusions de cette étude, le Mexique a soumis à la CoP16 la proposition n°50 tendant à inscrire *Yucca queretaroensis* à l'Annexe II. Les Parties ont adopté cette proposition par consensus à la même session (Bangkok, 2013).

##### *Euphorbia antisiphilitica* (candelilla):

- La CONABIO, en partenariat avec la Commission nationale forestière du Mexique (CONAFOR), élabore actuellement « l'Inventaire national pour Candelilla » pour déterminer l'aire de répartition de l'espèce, son abondance et son état de conservation dans les zones exploitées, et pouvoir ensuite établir des taux d'exploitation durables. La première phase de l'inventaire (recueil des informations), achevée en décembre 2012, a débouché sur les résultats suivants: 1) une

monographie de l'espèce, 2) la cartographie de son aire de répartition potentielle 3) une proposition de méthode en vue d'une étude sur le terrain (deuxième phase), et 4) des polygones numériques des zones exploitées.

- En 2013, la méthode proposée pour la deuxième phase a été mise à l'essai dans deux sites du nord du Mexique (Cuatro Ciénegas et Cohahuila) dans le cadre d'un projet pilote financé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et exécuté par le Dr. María Teresa Pulido. Les résultats de ce projet pilote ont permis d'ajuster et de mieux définir la méthodologie finale de la deuxième phase, qui devrait démarrer au cours de l'année 2014.
- Les autorités CITES et les administrations forestières élaborent également une stratégie nationale pour le Candelilla, qui vise à améliorer la conservation et l'utilisation durable de l'espèce.
- La CONAFOR et l'Université autonome de Coahuila, en collaboration avec la société « M&H METAMLECANICA », ont mis au point un nouvel outil d'extraction de la cire de candelilla, qui devrait permettre d'améliorer le rendement de cette matière première. A cet égard, l'Université autonome de Coahuila, avec le soutien financier de la CONAFOR, est sur le point d'achever la « validation à l'échelle commerciale de l'ensemble des techniques d'exploitation du candelilla », qui a pour but a) d'élaborer un manuel des nouveaux équipements et b) de comparer le rendement et la qualité de la cire obtenue à partir de ces nouveaux équipements et de la cire produite à partir de méthodes traditionnelles (au moyen d'acides organiques).

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

L'autorité scientifique des Etats-Unis procède à l'examen de l'état de conservation de l'Hydraste du Canada (*Hydrastis canadensis*) dans toute son aire de répartition; cette espèce indigène des Etats-Unis et du Canada est exploitée pour ses propriétés médicinales. En 2012, the U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS) a recruté NatureServe, une organisation américaine de conservation à but non lucratif qui maintient une base de données nationale sur la conservation et l'état de plus de 70 000 espèces, et l'a chargée de mettre à jour le classement de l'espèce en fonction de son état de conservation et de réaliser des évaluations sur la base des critères de la Liste rouge de l'UICN et de l'Indice de vulnérabilité aux changements climatiques. Il lui a également été demandé d'actualiser les informations sur la botanique économique de l'espèce. Dans une prochaine phase, les données commerciales et industrielles seront également actualisées.

### 3.4 Avis de commerce non préjudiciable:

#### CANADA

Les rapports d'avis de commerce non préjudiciable permanent servent à documenter les pratiques de gestion actuelles d'espèces canadiennes communément commercialisées afin de contribuer aux décisions relatives aux permis d'exportation durable de spécimens CITES obtenus légalement. Les rapports d'avis de commerce non préjudiciable pour le ginseng d'Amérique (*Panax quinquefolius*) et l'Hydraste du Canada (*Hydrastis canadensis*) sont publiés sur la page dédiée à la CITES du site web d'Environnement Canada ([www.cites.ec.gc.ca](http://www.cites.ec.gc.ca)).

L'autorité scientifique du Canada est un membre actif de l'Equipe de rétablissement du ginseng, composée de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Cette équipe surveille les populations de ginseng et leur état de conservation, et identifie les menaces pesant sur la plante et son habitat. Des mesures de protection et de rétablissement au niveau du paysage ou d'un site particulier sont en cours d'élaboration ou d'exécution.

### 3.5 Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique (CDB):

#### MEXIQUE

- L'autorité scientifique et l'organe de gestion du Mexique ont participé à l'« Atelier régional sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 », qui s'est tenu à Mexico City du 15 au 17 novembre 2012. Les points

focaux nationaux de la CDB et/ou de la Stratégie mondiale des pays ci-après ont également participé à l'atelier: Costa Rica, Cuba, Etats-Unis, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Porto Rico, République dominicaine et Royaume-Uni. Y ont enfin assisté des représentants de TRAFFIC, du Jardin botanique de New York, de l'Université de Porto Rico, de la station biologique « Las Cruces » et du Réseau autochtone du tourisme du Mexique.

- L'autorité scientifique du Mexique a été étroitement associée au processus de rédaction (démarré en 2009 lors de la 18ème session du Comité pour les plantes, tenue à Buenos Aires) de la résolution Conf. 16.5, récemment adoptée, relative à la coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention pour la diversité biologique (CoP16; Bangkok, 2013). Elle a également contribué au document de travail sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, qui décrit les prochaines étapes et les recommandations adressées au Comité pour les plantes à l'appui de la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.5. Ce document est soumis à la session en cours.
- En outre, en application de la résolution Conf. 16.5 qui encourage les efforts de collaboration, et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la CDB, l'autorité scientifique du Mexique a participé à l'Atelier sur la constitution du Comité de coordination de la mise en œuvre de la Stratégie mexicaine de conservation des plantes, qui s'est tenu à Mexico City le 13 septembre 2013. Elle a, en particulier, présidé les groupes de travail sur la conservation des plantes et sur les menaces aux espèces de plantes indigènes, et contribué à la coordination de l'atelier. L'atelier a débouché sur la mise en place du Comité national de coordination de la mise en œuvre de la Stratégie mexicaine de conservation des plantes, qui est convenu de définir un programme de travail aux fins de la mise en œuvre efficace de la Stratégie.

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

En tant que Partie à la CITES, les Etats-Unis, par le biais des travaux des autorités étatiques et des programmes de protection du patrimoine naturel (Natural Heritage Programs), des organismes fédéraux, des universités, des jardins botaniques, des arboretums, des associations pour la protection de la flore indigène, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions et spécialistes des plantes intervenant à titre individuel, contribuent à la réalisation des cinq objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

### 3.6 Autres activités:

#### MEXIQUE

Programme OIBT-CITES:

- L'autorité scientifique du Mexique et la Direction générale des forêts et de l'aménagement des sols (DGGFS-SEMARNAT) ont participé à l'« Atelier centroaméricain du programme OIBT-CITES », qui s'est tenu à La Antigua (Guatemala) du 16 au 18 juillet 2014. Cet atelier, accueilli par le Gouvernement guatémaltèque (CONAP et INAP) faisait suite à l'inscription à l'Annexe II d'une espèce de *Dalbergia* de cette région, lors de la CoP16 (Bangkok, 2013). Les participants à l'atelier ont été informés des activités menées à ce jour dans le cadre du Programme OIBT-CITES, ont partagé leurs expériences en matière de gestion de l'acajou, du bois de rose et d'autres espèces inscrites aux annexes CITES, et ont dégagé une série d'idées qui pourraient déboucher sur des propositions de projet dans le cadre du Programme.

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (décisions 16.13 à 16.16):

- Conformément à la décision 16.14, adoptée à sa 64ème session (SC64; Bangkok 2014), le Comité permanent a créé un groupe de travail intersessions, qui est présidé par le Mexique.
- M. Hesiquio Benitez, avec l'appui du PNUE, a participé en qualité d'observateur, au nom des comités scientifiques de la CITES, à la deuxième réunion du Bureau de la plénière de l'IPBES, qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) du 27 au 31 août 2013.

- Par ailleurs, la CONABIO a étroitement collaboré à l'élaboration de la demande de la CITES (voir paragraphe d) de la décision 16.14), dont il est tenu compte dans l'évaluation thématique de « l'utilisation durable des espèces sauvages », approuvée par l'IPBES-2 (Antalaya, 9-14 décembre 2013) et intégrée dans son programme de travail pour la période 2014-2018.
- En outre, la CONABIO a corédigé avec les présidents des comités scientifiques et le Secrétariat, un document de travail sur l'IPBES à l'intention de la 27ème session du Comité pour les plantes et de la 21ème session du Comité pour les plantes (Veracruz, 2014), qui recommande, entre autres, aux deux comités de a) créer un groupe de rédaction chargé de formuler une série de recommandations pour examen par le groupe de travail sur l'IPBES du Comité permanent; b) d'identifier des experts susceptibles de contribuer à l'évaluation de l'utilisation des espèces sauvages; et c) d'évaluer la pertinence du projet de résolution sur la collaboration entre l'IPBES et la CITES et de fournir des conseils sur toute autre question concernant la mise en œuvre de la décision 16.4.

## **ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

**Acajou du Pérou.** L'autorité scientifique des Etats-Unis a continué de travailler en étroite collaboration avec le Pérou en vue d'aider ce pays à mettre en œuvre les mesures découlant de l'inscription à l'Annexe II de l'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*). Les Etats-Unis ont assuré le suivi des importations d'acajou à grandes feuilles en provenance du Pérou en 2012, en 2013 et en janvier 2014, et ont fourni au Pérou des rapports périodiques sur ces importations. Les quantités importées se sont élevées à 100 m3 en 2012, 224 m3 en 2013 et aucune importation n'a été enregistrée en janvier 2014. Les Etats-Unis fournissent régulièrement au Pérou des informations sur les importations afin de l'aider à surveiller les exportations et gérer son quota d'exportation.

## 4. Activités de renforcement des capacités

### 4.1 Activités générales

#### CANADA

- Signe de leur engagement continu à examiner les questions liées à la CITES et à y répondre, les membres de la région Amérique du Nord communiquent régulièrement. En 2012, ils se sont réunis en téléconférence et en face-à-face avant les réunions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent de la CITES pour se préparer à ces trois réunions et dégager une position régionale. En février 2013, le Mexique a accueilli une réunion régionale pour l'Amérique du Nord en vue de la CoP16. Entre ces réunions, les membres de la région Amérique du Nord ont communiqué par téléphone et courriels.
- En décembre 2013, le réseau canadien des autorités scientifiques CITES s'est réuni pour examiner les avantages de la mise en œuvre des aspects scientifiques de la CITES au niveau national et les problèmes qui y sont liés, et fournir des avis et des observations sur les activités internationales du Canada.
- En 2012, deux nouvelles brochures sont venues enrichir la série de brochures publiées par Environnement Canada pour promouvoir le respect de la CITES en informant les voyageurs internationaux de leurs obligations juridiques au titre de la législation canadienne relative au commerce des espèces sauvages et des risques encourus. Les nouvelles brochures ont pour thème « les espèces menacées d'extinction et le commerce » et « les espèces menacées d'extinction et le voyageur international ». Elles sont disponibles à l'adresse suivante: <http://ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=En&n=E0EAA954-1>.
- En février 2012, à Mexico City, le Canada a participé à une petite réunion d'experts, dont il a facilité certaines séances. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre d'un projet dirigé par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature, TRAFFIC et WWF et visant à fournir des orientations et une formation en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes. L'un des principaux objectifs de cette réunion était de dégager la base technique et les étapes du processus décisionnel menant à l'émission des avis de commerce non préjudiciable pour les plantes, en se fondant sur le rapport du groupe de travail sur les plantes vivaces (Atelier de Cancun sur les avis de commerce non préjudiciable).

#### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- **Coopération entre la CITES et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).** Les Etats-Unis ont continué de fournir un appui en faveur de la mise en œuvre efficace des dispositions de la CITES en ce qui concerne les essences inscrites à ses annexes, par l'intermédiaire du programme de travail OIBT-CITES en cours. Ce programme soutient les travaux entrepris dans les trois régions tropicales du monde. Les travaux en cours s'efforcent d'améliorer l'application de la CITES pour l'ensemble des essences inscrites, notamment les espèces d'Aquilaria, Cedrela odorata, les espèces de Gonystylus, Pericopsis elata et Swietenia macrophylla.
- **Collaboration avec le secteur musical.** En novembre 2012, un représentant de l'USFWS a participé à la réunion annuelle de la Société américaine de violon, qui s'est tenue à Cleveland (Ohio). Cette réunion a permis d'examiner les questions liées à la CoP16 et de présenter la proposition américaine relative à la mise en place d'un certificat pour faciliter les passages transfrontaliers fréquents des instruments de musique contenant des espèces CITES. L'audience, comprenant des luthiers et archetiers, ainsi que des musiciens, a manifesté un grand enthousiasme et intérêt pour l'application de la CITES. Les autorités CITES des Etats-Unis ont par ailleurs poursuivi leurs efforts de collaboration avec les fabricants d'instruments de musique et les musiciens en général, notamment en ce qui concerne le bois de rose brésilien (*Dalbergia nigra*), l'ébène (*Diospyros* spp.) et le bois de Pernambouc (*Caesalpinia echinata*).
- **Guide sur l'importation et l'exportation des espèces CITES.** L'Association américaine des produits à base de plantes, qui représente les membres de l'industrie des produits à base de plantes, a élaboré le « Guide sur l'importation et l'exportation des espèces CITES », qui fournit des orientations aux importateurs et exportateurs américains d'espèces CITES fréquemment

commercialisées et entrant dans la composition de remèdes traditionnels ou de compléments alimentaires. Ce guide est consultable en ligne à l'adresse suivante: [http://www.ahpa.org/Portals/0/pdfs/AHPA\\_CITES\\_Import\\_Export\\_Primer.pdf](http://www.ahpa.org/Portals/0/pdfs/AHPA_CITES_Import_Export_Primer.pdf).

- **Renforcement des capacités dans le cadre du Programme international de coopération technique.** Le Programme international de coopération technique du Ministère américain de l'intérieur, avec l'appui de l'USFWS, organise des ateliers de renforcement des capacités et de formation à la mise en œuvre de la CITES dans le monde entier. En 2012 et 2013, les ateliers ci-après se sont tenus:
  - **Réunion du projet de coopération environnementale entre la CITES et l'Accord CAFTA-DR, tenue à Managua (Nicaragua) en décembre 2012:** des représentants des autorités CITES des Etats-Unis et de l'organe de gestion et de l'autorité scientifique CITES des pays membres de l'Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale, la République dominicaine et les Etats-Unis (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, République dominicaine et Panama) et du Belize ont participé à la réunion du Programme international de coopération technique du Ministère américain de l'intérieur (DOI-ITAP) pour se préparer à la COP16. Cette réunion a permis aux Parties impliquées d'échanger des idées et d'identifier les priorités avant la session de la Conférence des Parties; le Belize a notamment présenté à cette occasion plusieurs propositions visant à inscrire *Dalbergia granadillo*, *Dalbergia retusa*, et *Dalbergia stevensonii* à l'Annexe II de la CITES.
  - **Atelier sur le renforcement des capacités des autorités en matière de mise en œuvre de la CITES au Panama (Panama City, mai 2013) :** au cours de cet atelier, dirigé par des représentants de l'autorité scientifique des Etats-Unis, du programme DOI-ITAP et du Secrétariat CITES, les responsables panaméens de la CITES ont reçu une formation concernant la préparation des avis de commerce non préjudiciable et d'autres questions générales relatives à la CITES. Entre 35 et 40 juristes du gouvernement, militaires, gardes-frontières, employés de la police de l'environnement, et agents d'inspection de la faune et de la flore sauvages ont participé à cette réunion de trois jours.
  - **Atelier régional sur le renforcement des capacités en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable en Amérique centrale et en République dominicaine (septembre 2013).** 35 experts des autorités scientifiques et organes de gestion CITES et des organismes nationaux responsables de la pêche en Colombie, au Costa Rica, en Equateur, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, et au Panama, ainsi que des représentants de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme d'Amérique centrale (OSPESCA), ont participé à cet atelier régional de formation et de planification de trois jours et demi consacré à l'émission des avis de commerce non préjudiciable au titre de la CITES. L'atelier s'est tenu à San Salvador (El Salvador) du 3 au 6 septembre 2013. Les participants ont analysé des études de cas portant sur des espèces de faune et de flore de la région et ont élaboré une série de recommandations et d'accords visant à renforcer les connaissances et les capacités en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les espèces inscrites à la CITES faisant l'objet d'un commerce dans la région. Parmi les formateurs, figuraient, entre autres: Mme Rosemarie Gnam, Directrice de l'autorité scientifique des Etats-Unis; M. Jon Siemien, biologiste auprès de l'autorité scientifique des Etats-Unis; M. David Morgan, Chef de l'Unité d'appui scientifique au Secrétariat CITES, M. Alison Rosser du Programme des Nations Unies pour l'environnement-Centre mondial de surveillance continue de la nature (WCMC); Mme Paola Mosig de TRAFFIC; et plusieurs experts régionaux de l'OSPESCA.

Mise en application sur le territoire national et capacité d'inspection:

- **Programme « Centre de sauvetage des plantes CITES ».** En 1978, l'organe de gestion CITES des Etats-Unis a créé, en coopération avec le Service d'inspection sanitaire animale et végétale (APHIS) du Ministère de l'agriculture, le Programme « Centre de sauvetage des plantes CITES » pour prendre soin des spécimens vivants de plantes inscrites à la CITES considérés comme abandonnés sur le plan juridique, confisqués ou saisis par les autorités pour non-respect des dispositions de la CITES. Quatre-vingt-quatre institutions (jardins botaniques publics, arboretums, parcs zoologiques ou institutions de recherche) ont actuellement le statut de centre de sauvegarde volontaire aux Etats-Unis. En 2012, l'APHIS a confisqué 32 envois de plantes vivantes contrevenant à la CITES. Trente et un d'entre eux ont été confiés à des centres de sauvegarde coopérant avec le Gouvernement

américain, pour un total de 1 130 plantes et 50 km de graines (665 euphorbes, 201 aloès, 135 cactus, 51 orchidées, 43 tillandsias, 25 podophyllums, et 10 plantes d'autres taxons; et 50 kg de graines de palmiers). En 2013, l'APHIS a confisqué 31 envois de plantes vivantes contrevenant à la CITES et confié 30 d'entre eux à des centres de sauvegarde des plantes, pour un total de 6 680 plantes (3 864 orchidées, 2 343 aloès, 411 cactus, 27 euphorbes, 27 sarracénies pourpres, et 8 fougères arborescentes). On a continué d'observer ces dernières années une diminution du nombre d'envois de spécimens vivants de plantes inscrites à la CITES confisqués par l'APHIS. Les quantités de plantes placées dans les centres de sauvegarde ont en revanche augmenté. De 2005 à 2007, l'APHIS a confisqué 501 envois et confié 10 335 plantes à des centres de sauvegarde; entre 2008 et 2010, le Service a confisqué 372 envois et confié 12 623 plantes à des centres de sauvegarde; enfin, de 2011 à 2013, l'APHIS a confisqué 105 envois et confié 16 944 plantes à des centres de sauvegarde.

- **Quarantaine phytosanitaire du Service d'inspection sanitaire animale et végétale (APHIS-PPQ) du Ministère de l'agriculture.** En juin et juillet 2013, l'APHIS-PPQ a organisé, dans deux stations de contrôle phytosanitaire situées au Texas, deux ateliers sur la réglementation CITES à l'intention des fonctionnaires de l'APHIS-PPQ et du Service des douanes et de la protection des frontières (CBP). Ces ateliers de trois jours ont fourni aux participants une vue d'ensemble complète de la CITES et des faits nouveaux survenus depuis la CoP16, ainsi que des informations sur les permis requis, les outils d'identification, le protocole relatif à la saisie et à la confiscation et d'autres questions concernant le contrôle dans les ports et les activités de renforcement des capacités visant à confier aux agents des responsabilités et un rôle plus importants. Ces ateliers de formation ont permis aux fonctionnaires d'appréhender correctement les plantes relevant de la CITES et de prendre les mesures appropriées. Les fonctionnaires du CBP et de l'APHIS-PPQ, ainsi que le personnel d'autres autorités affecté tout au long de la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique, participent directement à l'exécution de la CITES aux points d'entrée désignés.

#### 4.2 Contact avec les spécialistes et/ou les ONG:

##### MEXIQUE

- En coopération avec le bureau de TRAFFIC pour l'Amérique du Nord, la CONABIO a dirigé le projet intitulé « Identification des espèces mexicaines faisant l'objet d'un commerce international (2012–2013) »; ce projet visait à classer les espèces mexicaines indigènes (inscrites ou non aux annexes CITES) comme espèces « nécessitant une attention particulière » en vue de faciliter la prise de décision, en se fondant sur a) les données sur le commerce international de ces espèces de 2005 à 2010 et b) les données sur leur état de conservation. Sur la base des recommandations ressortant de cette étude, la CONABIO a lancé, en décembre 2013, un appel à projets pour mettre à jour les données sur l'état de conservation de *Beaucarnea recurvata* (palmier patte d'éléphant) et déterminer si cette espèce répond aux critères d'inscription aux annexes CITES.
- En octobre 2013, l'Université nationale autonome du Mexique a signé un accord avec l'Institut Smithsonian du Musée national d'histoire naturelle (Etats-Unis) en vue de la mise en œuvre du projet intitulé « Utilisation de codes-barres sur les produits de la faune sauvage – Mexique ». L'idée est d'utiliser la méthode du code-barre pour aider l'organisme chargé de l'application de la CITES au Mexique (PROFEPA) à identifier les espèces qui font l'objet d'un commerce international et qui sont difficiles à identifier. Les autorités CITES, en coopération avec le secteur universitaire (UNAM), le réseau MEXBOL de la Commission nationale de la science et de la technologie (CONACYT), le Bureau du Procureur général de la République et la Division scientifique de la Police fédérale, ont élaboré un document qui décrit la portée du projet au Mexique et contient la liste des 800 espèces (200 espèces prioritaires, outre les espèces semblables et associées) nécessitant un séquençage en vue de leur inclusion dans une banque génétique de référence.

##### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Outre les groupes mentionnés dans d'autres sections du présent rapport, les Etats-Unis ont travaillé en collaboration avec de nombreux spécialistes des plantes et ONG au cours de la période examinée, notamment le Jardin botanique de Chicago, l'Institut pour la culture et l'écologie, le Système d'information taxonomique intégré, l'Association internationale des produits forestiers, le Centre botanique de Montgomery, le Réseau national des responsables forestiers, les programmes pour le patrimoine naturel relevant des Etats et le Jardin botanique national.

#### 4.3 Autres activités:

##### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**40ème anniversaire:** en vue de la 16ème session de la Conférence des Parties à la CITES, l'USFWS a lancé une campagne sur les réseaux sociaux mettant en lumière les aspects importants de la Convention, ainsi qu'un échantillon représentatif des espèces de faune et de flore qu'elle protège. Cette campagne de 40 jours, alimentée par un [blog](#) et des messages postés sur Facebook et Twitter, a fait office de compte à rebours vers la CoP16 et a rappelé que 2013 marquait le 40ème anniversaire de la CITES. Le Ministère des affaires étrangères a contribué à cette campagne et les ambassades américaines partout dans le monde ont participé à l'échange de messages sur les réseaux sociaux. L'USFWS a également écrit une série d'articles sur l'histoire de la Convention et les priorités des Etats-Unis pour la CoP16, qui ont fait la une du Bulletin « [Fish & Wildlife News](#) » de l'hiver 2013 (publication de l'USFWS distribuée à de nombreux groupes de parties prenantes et publiée en ligne).

Au cours de la période examinée, les autorités CITES des Etats-Unis ont redoublé d'efforts pour améliorer les activités d'information et mieux sensibiliser le public aux réglementations étatiques et fédérales relatives à l'exploitation et à l'exportation du ginseng d'Amérique (*Panax quinquefolius*), ainsi qu'à la nécessité de mettre en place des bonnes pratiques de gestion pour cette espèce. Des améliorations ont également été apportées aux pages concernant le ginseng, les cactées et les orchidées du site web des autorités CITES:

<http://www.fws.gov/international/plants/american-ginseng.html>;

<http://www.fws.gov/international/plants/cacti.html>; and

<http://www.fws.gov/international/plants/orchids.html>.

#### 5. Difficultés d'application rencontrées dans les pays

##### 5.1 Questions techniques:

##### CANADA

Le Gouvernement canadien émet une réserve sur les décisions adoptées par la Conférence des Parties. Aux termes de la Convention, rédigée en 1975, les Parties disposent d'un délai de 90 jours pour mettre en application les amendements adoptés. Le Canada n'est pas en mesure d'apporter les changements réglementaires nécessaires dans un délai si court. En octobre 2013, une fois achevé le processus réglementaire de mise à jour des dispositions relatives au commerce de la faune et de la flore sauvages de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et sur la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRITA), les amendements aux annexes adoptés par la CoP15 entraînent en vigueur et la réserve était retirée. Le Canada a également émis une réserve sur les décisions adoptées à la 16ème session de la Conférence des Parties pour disposer du temps nécessaire à la modification requise des réglementations nationales. Le processus devrait être terminé fin 2014 et la réserve sera alors levée. Le Gouvernement canadien accorde une grande importance à la protection des espèces menacées sur son territoire, comme au plan international, et est déterminé à assumer ses responsabilités vis-à-vis de la CITES. Le Canada continue de soutenir résolument les décisions adoptées à la 16ème session de la Conférence des Parties à la CITES.

#### 6. Autres thèmes relatifs à la CITES (plantes médicinales, arbres produisant du bois, etc.)

##### CANADA

Le Service canadien des forêts, autorité scientifique CITES, a participé à de nombreuses discussions interinstitutions destinées à mieux comprendre et faire connaître les effets de l'exploitation illégale au niveau mondial, et à mettre en place de nouveaux outils et mesures réglementaires pour faire face à ce problème de première importance.

##### MEXIQUE

- En 2012, par l'intermédiaire du Service de l'inspection industrielle, la PROFEPA a mis en œuvre un projet tendant à renforcer le contrôle des exportations d'espèces dont le commerce est réglementé; plus précisément, ce projet visait à détecter les situations irrégulières et à identifier les zones dans lesquelles on peut plus facilement s'assurer que les mouvements transfrontières d'espèces sauvages soumises à réglementation respectent les règles en vigueur.
- En 2012 et 2013, la PROFEPA a saisi 758 m3 de bois tropical dans deux ports; cette saisie a été suivie d'interventions sur tout le territoire national qui ont conduit à la saisie de 1 356 m3 de bois en grume et de bois de construction (bois d'œuvre), 27 tonnes de charbon, neuf véhicules de transport de marchandises et neuf outils, à la fermeture de trois scieries, à la suspension de six concessions forestières pour utilisation abusive et à l'application de 66 procédures administratives.
- En 2013, la PROFEPA a dirigé l'« Opération de suivi et de prévention du trafic international illicite d'espèces protégées » en coordination avec les services des douanes, les services de contrôle sanitaire vétérinaire et phytosanitaire, la police, l'armée et les services d'immigration. L'opération visait à prévenir et combattre les mouvements transfrontières illicites de spécimens, parties ou produits d'espèces protégées en assurant une surveillance systématique et des inspections périodiques, et en établissant des points de contrôle et d'inspection aux postes frontières qui ne sont habituellement pas couverts par la PROFEPA.
- En 2012, la PROFEPA, en coopération avec WWF-TRAFFIC Amérique du Nord et avec l'appui financier de l'USFWS, a organisé un atelier sur le renforcement des capacités des responsables de la gestion des espèces sauvages et de la lutte contre la fraude au Mexique. Cet atelier a permis de dispenser une formation à 81 fonctionnaires chargés de la gestion des espèces sauvages et du contrôle et de l'inspection des échanges internes et internationaux de ces espèces au sein des autorités environnementales fédérales et des administrations locales. En 2013, un deuxième atelier a été organisé en vue de former des formateurs dans les domaines du commerce des espèces sauvages et de la lutte contre le trafic illicite. A ce jour, le contenu de l'atelier a été communiqué aux fonctionnaires de la PROFEPA, de la CONABIO, de l'Administration générale des douanes et du Bureau du Procureur général de la République. En vue de poursuivre cette initiative, une proposition a été soumise au Programme «Faune et flore sauvages sans frontières» de l'USFWS en 2014; cette dernière a été préapprouvée.

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- **Programme d'exportation du ginseng d'Amérique.** Comme suite à l'inscription du ginseng d'Amérique (*Panax quinquefolius*) à l'Annexe II de la CITES, l'USFWS travaille en étroite collaboration avec les autres organismes fédéraux et les 25 Etats qui ont approuvé le programme d'exportation du ginseng d'Amérique et qui sont responsables de la gestion de cette espèce sur les terres relevant de leur juridiction. Les informations fournies par ces agences sont utilisées par les autorités CITES pour l'émission des avis d'acquisition légale et de commerce non préjudiciable nécessaires à la délivrance des permis d'exportation. Au cours de la période examinée, les autorités CITES des Etats-Unis ont établi une communication régulière avec les Etats pour assurer le suivi des questions relatives au ginseng d'Amérique, notamment la révision des réglementations étatiques applicables à la gestion du ginseng et la réforme des programmes en place dans les Etats. L'autorité scientifique a collaboré avec le Service forestier pour s'assurer que les niveaux d'exploitation du ginseng dans les forêts domaniales ne nuisent pas à la survie de l'espèce. En 2012, le programme des Menominee dans le Wisconsin est devenu le premier programme d'exportation de ginseng d'Amérique mis en œuvre par une tribu indienne reconnue par le Gouvernement fédéral à être approuvé par les autorités CITES du pays.

En mai 2012, des représentants des autorités CITES ont participé à une réunion sur le ginseng d'Amérique, accueillie par le Département des ressources naturelles du Wisconsin (DNR). La réunion a principalement porté sur les récents changements apportés aux programmes par le DNR en vue d'améliorer la réglementation applicable au ginseng sauvage et aux activités des tribus Menominee et Chippewa dans ce domaine. Elle a également permis de rencontrer des négociants et des exportateurs, et d'examiner avec eux les réglementations fédérales et étatiques applicables à l'exploitation et à l'exportation du ginseng d'Amérique sauvage ou reproduit artificiellement. Le personnel des autorités CITES a également visité les installations et les cultures de l'un des principaux producteurs de ginseng d'Amérique dans le pays.

En décembre 2012, des représentants des autorités CITES se sont rendus à l'Exposition internationale sur le ginseng d'Amérique, en Caroline du Nord, où ils ont présenté des informations

sur les conditions imposées par la CITES pour l'exportation du ginseng d'Amérique, ainsi que sur la gestion et la conservation de l'espèce.

- Groupe de travail sur les plantes médicinales (MPWG) et Alliance pour la conservation des plantes (PCA). L'autorité scientifique des Etats-Unis continue de présider le MPWG et assure la liaison entre l'USFWS et l'Alliance pour la conservation des plantes au niveau fédéral et aux autres niveaux. Le MPWG a été établi dans le cadre de l'Alliance pour la conservation des plantes en 1999 afin de faciliter la collaboration avec les professionnels de la médecine traditionnelle et les consommateurs, et de juguler de la sorte la surexploitation, comme recommandé dans la résolution Conf. 10.19 (Rev. CoP14). Au cours de la période examinée, le MPWG a concentré ses efforts sur la surveillance des plantes médicinales indigènes et l'établissement de liens avec les producteurs, ainsi qu'avec les étudiants en botanique et en ethnobotanique menant des recherches sur la conservation et l'utilisation durable des plantes présentant un intérêt particulier sur le plan économique. L'Alliance a parrainé une série de conférences visant à mettre en évidence le rôle des jardins communautaires dans la conservation, à mieux faire connaître les espèces de plantes menacées d'extinction dans le cadre du 40ème anniversaire de la CITES et à renforcer la visibilité de la Loi américaine sur les espèces menacées d'extinction ([www.blm.gov/wo/st/en/prog/more/fish\\_\\_wildlife\\_and/plants/pca/meetings.html](http://www.blm.gov/wo/st/en/prog/more/fish__wildlife_and/plants/pca/meetings.html)).
- Amendements à la loi Lacey. Comme décrit dans les précédents rapports régionaux sur l'Amérique du Nord, la loi Lacey, aux termes de laquelle il est interdit d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'acquérir ou d'acheter, dans le cadre d'échanges commerciaux inter-Etats ou internationaux, tout spécimen de faune ou de flore sauvage prélevé ou commercialisé en infraction aux lois environnementales en vigueur aux Etats-Unis ou dans un autre pays, a été amendée en 2008 en vue de protéger un éventail plus large de plantes, notamment les espèces originaires d'autres pays et les espèces de bois. Au cours de la période examinée, le Gouvernement américain a pris un certain nombre de mesures pour assurer la pleine application des amendements à la loi Lacey. En mai 2013, le Ministère de l'agriculture (USDA) a présenté au Congrès un rapport faisant le bilan de la mise en œuvre des amendements de 2008 et décrivant comment la déclaration d'importation contribue à leur respect. En juillet 2013, l'USDA, en collaboration avec l'USFWS, a promulgué une « règle finale » intérimaire qui définit les termes « cultivar commun » et « culture vivrière commune », sachant qu'ils relèvent de la loi Lacey. Le Gouvernement américain a par ailleurs poursuivi sa démarche consistant à appliquer de façon progressive l'obligation de déclaration, et a lancé de nouvelles campagnes d'information aux niveaux national et international.
- Accord de promotion des échanges entre les Etats-Unis et le Pérou. Depuis la conclusion de cet accord en 2008, les Etats-Unis ont travaillé en étroite collaboration avec les autorités péruviennes pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord, notamment l'annexe concernant le secteur forestier figurant dans le volet environnemental de l'Accord. Cette annexe s'intéresse tout particulièrement à la gestion des forêts péruviennes pour ce qui est des essences inscrites aux Annexes CITES. En avril 2012, la « Environmental Investigation Agency », ONG de défense de l'environnement, a présenté au Gouvernement américain une pétition lui demandant de prier le Gouvernement péruvien de réaliser des audits et des vérifications d'un certain nombre d'expéditions, de producteurs et d'exportateurs d'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) et de cèdre espagnol (*Cedrela odorata*) pour répondre aux préoccupations concernant des cas éventuels d'exploitation illégale et d'exportation vers les Etats-Unis. Les Etats-Unis ont examiné avec la plus grande attention les informations présentées dans la demande et ont décidé de ne pas y faire suite; il a en revanche été décidé de mettre en œuvre avec le Pérou un plan d'action orienté vers l'avenir, s'articulant autour de cinq points, pour répondre aux problèmes ressortant de l'examen de la demande de l'ONG.
- Activités concernant la CITES menées par le Service forestier des Etats-Unis. En 2012, le Service forestier (USFS) a dirigé un atelier sur l'identification des bois en République dominicaine à l'intention de 35 agents gouvernementaux et universitaires. En janvier 2013, un expert de l'USFS a dirigé un atelier sur l'identification des bois au Nicaragua en se fondant sur le manuel d'identification des bois d'Amérique centrale de l'USFS. Près de 40 agents gouvernementaux et universitaires y ont participé.
- Grâce au soutien financier de l'Agence américaine pour le développement international, l'équipe d'experts de l'USFS à Lima (Pérou) et à Washington D.C. a poursuivi les vastes travaux entrepris pour aider le Gouvernement péruvien à mettre en place son Système national d'information sur les forêts et les espèces sauvages. En 2013, l'USFS a participé à l'élaboration d'un logiciel prototype de traçabilité du bois qui a été utilisé pendant un an aux postes de contrôle tout au long du couloir forestier péruvien le plus complexe. La version 2.0 du logiciel sera disponible en février 2014.

7. **Travaux à réaliser jusqu'à la prochaine session du Comité pour les plantes (s'ils n'ont pas été mentionnés précédemment)**

**ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

- **Participation actuelle aux groupes de travail intersessions du Comité pour les plantes et du Comité pour les plantes/Comité pour les animaux.** Les Etats-Unis président le Groupe de travail intérimaire sur les annotations du Comité permanent. Le Groupe de travail présentera un document à la session conjointe du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes en 2014.

8. **Autres questions**

**MEXIQUE**

- Le Mexique est le pays d'accueil de la 27ème session du Comité pour les animaux (AC27), de la session en cours du Comité pour les plantes (PC21), ainsi que de leur session conjointe (AC27/PC21), qui ont lieu à Veracruz du 28 avril au 8 mai 2013. Une série d'activités sont organisées dans le cadre de ces sessions:
  - a) Des visites guidées sur des sites où des espèces CITES sont utilisées et gérées avec succès;
  - b) Une séance consacrée à la présentation d'affiches qui vise à diffuser les expériences en matière d'étude, de gestion et de conservation des espèces CITES, et à promouvoir l'échange d'informations et la collaboration entre les communautés mexicaines et les experts de la CITES, qui se tiendra au cours de la réception officielle organisée le premier jour de la session conjointe de l'AC27/PC21;
  - c) Des manifestations parallèles organisées par les parties prenantes de la CITES; et,
  - d) Un séminaire public sur la CITES qui donnera aux secteurs concernés et à la communauté CITES l'occasion de procéder à un échange d'informations et d'expériences sur la meilleure façon de mettre en œuvre la Convention (prévu le 3 mai 2014).
- **Réglementation sur le commerce extérieur:** le 19 décembre 2012, le Ministère de l'économie, en collaboration avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT) du Mexique, a promulgué l'« Accord établissant la nomenclature et la codification des marchandises dont l'importation et l'exportation sont soumises aux réglementations du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles ».

**ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

- **Symposium international sur le bois de santal.** Un botaniste de l'autorité scientifique des Etats-Unis a participé au Symposium international sur le bois de santal, qui s'est tenu à l'Université d'Hawaii, (Etats-Unis), du 21 au 24 octobre 2012. L'atelier était organisé par deux ONG américaines, la Fondation internationale pour le bois de santal et « United Plant Savers ». L'huile extraite du santal est utilisée dans l'industrie mondiale des cosmétiques et des parfums. Ont assisté à ce symposium plus de 100 participants de huit pays (chercheurs, producteurs, propriétaires fonciers, étudiants universitaires et représentants du Gouvernement américain). Les thèmes abordés ont inclus la recherche scientifique sur la taxonomie, la génétique, la biologie et les caractéristiques chimiques de l'essence de bois de santal (*Santalum sp.*, famille des *Santalaceae*), sur la production régionale de bois de santal et de son essence, sur les tendances du marché, et sur les menaces pesant sur la conservation de l'espèce. Bien qu'aucune espèce de *Santalum* ne relève de la CITES, une espèce de bois de santal est-africain, *Osyris lanceolata Santalaceae*, a été inscrite à l'Annexe II à la *CoP16*.
- **Initiative de conservation des plantes indigènes et espèces inscrites à la CITES.** L'autorité scientifique des Etats-Unis a figuré parmi les membres du comité de sélection des projets de ce programme de subventions géré par l'Alliance pour la conservation des plantes (PCA; <[www.nps.gov/plants](http://www.nps.gov/plants)>) et la Fish and Wildlife Foundation (NFWF). Grâce à l'appui financier de l'USFWS, du Bureau de l'aménagement du territoire et du Service forestier, l'Initiative a pu faire face aux besoins en matière de conservation, de maintien, de rétablissement et de remise en état des plantes indigènes et de leurs écosystèmes à l'échelle nationale, en finançant des projets dans toute la partie continentale des Etats-Unis, en Alaska, à Hawaii et jusque dans les Samoa américaines. En

2012, le programme de subventions de la NPCI a financé un projet mis en œuvre par NatureServe, autorité nationale chargée de désigner les plantes à inscrire à la Liste rouge, qui vise à évaluer l'état de conservation de toutes les espèces présentes aux Etats-Unis et à effectuer des évaluations complètes de la vulnérabilité aux changements climatiques. La même année, l'appui financier de l'Initiative a contribué à la création de la Banque de semences pour la région Centre-Atlantique, qui constitue une collection de matériel génétique de neuf Etats et un programme de banque de semences en faveur des espèces de flore indigènes prioritaires qui sont utilisées pour restaurer et remettre en état des terres du domaine public dans la région (<http://www.marsb.org/>). En 2013, la NFWF a supprimé le programme de subventions de la NPCI et l'a remplacé par un programme de subventions fondé sur une approche écosystémique. Le Président du Groupe de travail sur les plantes médicinales et l'Alliance pour la conservation des plantes continueront de collaborer avec la NFWF pour promouvoir la diffusion d'informations sur les plantes indigènes des Etats-Unis, qu'elles soient inscrites ou non aux annexes CITES.

- **Pollinisateurs inscrits à la CITES.** L'USFWS a lancé une campagne sur les réseaux sociaux en vue de mieux faire connaître les pollinisateurs inscrits à la CITES et a diffusé des documents d'information au cours de la Semaine nationale des pollinisateurs en 2012 et 2013. Parmi les espèces présentées figuraient les colibris et les plantes pollinisées, telles que le cactus saguaro (*Carnegiea gigantea*), qui est inscrit à l'Annexe II de la CITES.